



PROCES VERBAL BUREAU DE LA LFP

Auteur : **Didier QUILLOT** Date : **13 novembre 2019**
Direction : **Direction Générale Exécutive** Référence : **LFP-BUR.2019.11.13.**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	13/11/2019
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents avec voix délibérative	Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Nasser AL KHELAIIFI, Bernard CAÏAZZO, Jean-Pierre CAILLOT, Francis GRAILLE, Bernard JOANNIN, Waldemar KITA, Laurent NICOLLIN, Claude MICHY, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI
Présents avec voix consultative	Noël LE GRAËT, Vincent LABRUNE, Didier QUILLOT
Excusés	MM. Saïd CHABANE (<i>représenté par Nasser AL KHELAIIFI</i>), Michel DENISOT (<i>représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR</i>), Jacques-Henri EYRAUD (<i>représenté par Vincent LABRUNE</i>), Waldemar KITA (<i>représenté par Bernard CAÏAZZO à partir de 10h00</i>), Philippe PIAT (<i>représenté par Pierre REPELLINI</i>),
Assistent	MM Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Arnaud ROUGER. Mme Stéphanie BOURDAIS
Assistent en partie	MM. Mathieu FICOT, Christophe CHARMOILLE, Jean-Marc MICKELER (en Visio conférence).



1. Mise en place de ratios financiers DNCG

Le Bureau,

Entend M. Jean-Marc MICKELER, Président de la DNCG, rappeler les objectifs de la DNCG ainsi que les constats qui ont conduit à la définition de deux nouveaux ratios financiers préventifs :

- Un Ratio de Masse salariale
- Un Ratio de Fonds Propres

Et pour lesquels un descriptif détaillé est réalisé en séance.

Après un large échange de points de vue, et en tenant compte des recommandations faites par le Collège de Ligue 1 qui s'est tenu la veille, les membres du Bureau considèrent que la mise en place des nouveaux ratios financiers est appropriée compte-tenu des constats faits par la DNCG et des risques exogènes du football professionnel, et que par ailleurs, le dispositif proposé ne limite pas les apports d'actionnaires et ne freine pas la compétitivité du football français.

Néanmoins, à la demande du Collège de Ligue 1, il est convenu d'une phase de concertation et d'appropriation supplémentaire par les présidents de clubs et leurs directions financières. Cette concertation aura lieu avant le collège du 11 décembre et le Conseil d'Administration du 12 décembre pour que les ratios puissent être soumis au vote du Conseil d'Administration puis ratifiés lors de l'Assemblée Générale de la LFP du 12 décembre, et de l'Assemblée Fédérale du 14 décembre 2019.

2. Adoption de la charte Média

Le Bureau entend, Mathieu FICOT présenter un rappel des obligations de la charte média qui fait partie intégrante des appels d'offres de la LFP et proposer le dispositif envisagé, prévoyant des sanctions financières en cas de manquements, dispositif qui serait géré par la Commission des compétitions.

M. Jérôme BELAYGUE apporte des précisions sur la mise à disposition de joueurs en zone mixte, conformément à la convention signée par la LFP avec l'UJSF (voir pièce en annexe).

Le Bureau reconnaît la pertinence de cette charte media mais rappelle la recommandation du Collège de Ligue 1 de n'appliquer des sanctions uniquement pour ce qui est contractuel.

MM. Jean-Pierre CAILLOT et Nasser AL KHELAIIFI interrogent Mathieu FICOT sur les obligations des clubs, en particulier la semaine précédant le match. Après vérification, Mathieu FICOT confirme ces obligations, adoptées lors du Bureau de la LFP le 14 juin 2016 (dont le PV est en annexe) et rappelle les termes de l'appel à candidatures (voir annexe) régissant les Opérations Media sur site qui, dans son article 6 de la partie 4, font référence à la charte média à plusieurs reprises.

A la suite de cette vérification, le Bureau adopte le barème des sanctions rattaché à la charte média.

Il conviendra néanmoins de re-présenter formellement au Collège Ligue 1 les dispositions contractuelles telles qu'elles ont été vérifiées pendant ce Bureau.



3. Stratégie digitale LFP

Le Bureau entend Christophe CHARMOILLE rappeler les objectifs de la LFP en matière de stratégie digitale et notamment :

- Le rattrapage du retard de la LFP par rapport aux autres ligues européennes
- L'augmentation de la production des contenus digitaux afin d'augmenter les audiences
- La création d'une base de fans
- Le développement international de la marque Ligue 1 et l'augmentation de la valeur des droits

Le tout, dans un modèle vertueux associant la LFP, les clubs et les partenaires, où la LFP est en mode servicing à destination des clubs et où la complémentarité entre les marques des clubs et des compétitions est la priorité.

Après une présentation des principales réalisations depuis 2016 et des objectifs 2020 (passage de 4,9 M de followers en 2016 à 15 M de followers au 1^{er} juin 2020 dont 50% à l'international), Christophe CHARMOILLE présente la nouvelle accélération permise par le développement de la plateforme digitale Microsoft qui sera implémentée à partir de début 2020. Celle-ci permettra d'avoir des sites internet dédiés par compétition (Ligue 1, Ligue 2), un site corporate LFP et une application mobile MyLigue.

Christophe CHARMOILLE présente ensuite les ambitions 2020/2024 de la LFP en matière de digital, et fait le compte rendu d'une visite qu'il a effectuée avec Didier QUILLLOT à Madrid pour présentation et compréhension de la stratégie digitale de la LIGA.

L'ensemble des membres du Bureau salue la qualité du travail effectué par Christophe CHARMOILLE et la LFP. M. Bernard JOANNIN suggère que le développement de digital soit ajouté aux critères de la licence club. Il est demandé à Christophe CHARMOILLE et Arnaud ROUGER de préparer un projet de cahier des charges minimum à demander aux clubs, en ce sens.

Enfin il est convenu de réaliser la même présentation de la stratégie digitale devant les collègues de Ligue 1 et de Ligue 2.

4. Versement de solidarité UEFA : Saison 2018/2019

Le Bureau,

Entend Sébastien CAZALI présenter le mécanisme de versement de la solidarité UEFA qui prévoit dorénavant (circulaire du 11 octobre 2019) que les versements soient gérés par les associations (fédérations),

Entend Sébastien CAZALI rappeler la demande de la FFF de prélever l'intégralité de l'excédent budgétaire de la solidarité UEFA 2018-2019 soit 3,7 M€ (12,6 M€ pour 2018/2019 versus 8,9 M€ pour 2017/2018) pour une utilisation à la structuration et au développement des centres de préformation.

Cette demande de la FFF fera l'objet d'un accord dérogatoire de l'UEFA (accord demandé par la FFF), et la FFF contrôlera l'utilisation exclusive des fonds au bénéfice des centres de préformation.

M. Noël LE GRAËT prend la parole pour rappeler l'importance des centres de préformation au titre de la solidarité avec les clubs et précise qu'il souhaite prélever ce montant pour l'exercice 2018/2019 et



étudier ensuite une pérennisation de celui-ci dans le cadre de la future convention FFF/LFP qui devra être mise en place à la date d'expiration de la convention actuelle soit au 30 juin 2020.

MM Jean-Pierre CAILLOT et Laurent NICOLLIN rappellent les débats tenus lors du collège de Ligue 1 du 12 novembre, rappellent leur soutien aux centres de préformation de la FFF et leur souhait de modifier les règles de distribution au sein des clubs en faisant porter l'effort au prorata de l'utilisation individuelle par les clubs des centres de préformation.

Il est demandé à la LFP une simulation à partir des statistiques 2018/2019 de l'utilisation par les clubs des centres de préformation.

Un débat s'en suit à l'occasion duquel est rappelé par M. Bernard CAIAZZO l'importance du passage du premier contrat professionnel de 3 à 5 ans et l'aide que les clubs souhaitent de la part de Noël LE GRAËT.

Le Bureau décide que cette question devra être statuée définitivement par le Conseil d'Administration du 12 décembre.

5. EA Ligue 1 Games (tournée des clubs aux USA)

5.1. Bilan édition juillet 2019

Le Bureau entend Mathieu FICOT présenter le bilan de la première édition des EA Ligue 1 Games qui s'est tenue du 15 au 25 juillet 2019, et a réuni 4 équipes de Ligue 1 avec le support de notre partenaire titre EA, qui a financé l'intégralité de l'opération.

Après une présentation des points positifs et des points à améliorer, il est convenu de renouveler les EA Ligue 1 Games pendant l'été 2020 aux USA et ce en association avec le club local de Washington DC United pour garantir ainsi la commercialisation/billetterie/sponsoring de la manifestation, les dates retenues sont les 25 et 28 juillet 2020 avec deux équipes françaises et une équipe sud-américaine ou une troisième équipe française.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement international de la Ligue 1 pour lequel les USA sont une zone géographique prioritaire. Il est rappelé, à ce titre, l'objectif d'organiser le Trophée des Champions 2020 aux USA. Le projet sera exposé lors d'une prochaine réunion du Bureau de la LFP.

6. Prochaine réunion

-  Conseil d'Administration de la LFP : Mercredi 12 Décembre 2019 à 09h30.
-  Assemblée Générale de la LFP : Mercredi 12 Décembre à 14H30.

Didier QUILLOT
Directeur Général Exécutif